Association Laïque Nové Josserand
5/7, passage Roger Bréchan
69003 Lyon
contact@alnj.fr

CONDITIONS GENERALES D'ADHESION et D'INSCRIPTION

L'Association Laïque Nové Josserand (A.L.N.J.) est une association loi 1901, à but non lucratif, créée en 1973, et gérée par des parents bénévoles du groupe scolaire Nové-Josserand. L'association propose des activités sportives et culturelles en priorité aux enfants et parents du groupe scolaire.

Conditions d'adhésion :

L'ALNJ est ouverte en **priorité aux enfants scolarisés dans le groupe scolaire Nové-Josserand ainsi qu'à leurs parents.** Si toutefois les groupes n'étaient pas complets, les activités seraient ouvertes à d'autres personnes extérieures à l'école.
L'adhésion est obligatoire, individuelle (par enfant et par parent), annuelle (valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante) et non-remboursable. **Son montant est de 15 €.**
Le tarif de chaque activité est majoré de 15 € pour les personnes extérieures au groupe scolaire Nové Josserand.

Conditions de réalisation des activités :

Les activités ont lieu **de fin septembre à fin juin** (dates exactes précisées à l'inscription) en dehors des vacances scolaires et des jours fériés. L'ALNJ se réserve le droit d'annuler une activité si le nombre d'inscrits est insuffisant. Les inscrits de l'activité annulée pourront alors se reporter sur une autre activité (en fonction des places disponibles) ou être remboursés.

Modalités de préinscription (pour les personnes déjà inscrites) :

Ne concernent que les enfants ou parents d'enfants scolarisés à Nové-Josserand, inscrits à une activité l'année précédente et souhaitant se réinscrire sur cette même activité à la rentrée.
Les préinscriptions ont lieu jusqu'au 30 juin maximum. Le bulletin d'inscription est disponible sur notre site Internet. Aucune préinscription sans son paiement n'est acceptée. Un paiement en 3 fois est possible. Le 1er chèque est encaissé début novembre, le 2ème en décembre et le 3ème en janvier.
Les autres conditions restent identiques aux « modalités d'inscription » ci-dessous.

Modalités d'inscription :

Les inscriptions ont lieu début septembre, à l'école Nové-Josserand (date, horaire et lieu précis affichés à l'école et communiqués dans la plaquette remise à chaque enfant à la rentrée). Les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée.
Un bulletin d'inscription par personne et par activité est à compléter et à remettre signé au moment de l'inscription.
Le règlement de l'activité et de la cotisation annuelle a lieu au moment de l'inscription. **Aucune inscription sans son paiement n'est acceptée**. Un paiement en 3 fois est possible. Le 1er chèque est encaissé début novembre, le 2ème en décembre et le 3ème en janvier (à l'ordre de l'ALNJ). Aucune réduction financière n'est accordée.
En cas de prise en charge par votre C.E., une attestation d'inscription est remise sur demande, au moment de l'inscription.
Une facture peut vous être délivrée sur demande écrite (courrier ou courriel).

Inscriptions en cours d'année :

Une inscription en cours d'année est possible, dans la mesure des places disponibles (prix au prorata).
Règlement au prorata :
- Inscription entre le 01/10 et le 31/12 : tarif à 100 %
- Inscription entre le 01/01 et le 31/03 : 2/3 du tarif
- Inscription à partir du 1er avril : 1/3 du tarif

Conditions de remboursement :

Un remboursement sur justificatif est possible uniquement dans les cas suivants et ce, jusqu'au 31 mars :
- Déménagement
- Arrêt définitif pour raison de santé (certificat médical obligatoire)

En dehors de ces cas, aucun remboursement ne sera fait après les inscriptions.
Remboursement au prorata : En cas de demande entre le 01/10 et le 31/12 : 2/3 du tarif
En cas de demande entre le 01/01 et le 31/03 : 1/3 du tarif
Cette demande doit être formulée par écrit (courrier ou courriel).
En cas d'absence prolongée (4 cours de suite) et non motivée, l'association se réserve le droit de disposer de la place laissée vacante. Aucun remboursement ne sera effectué.
Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence ponctuelle de l'intervenant.

Assurance :

L'ALNJ est assurée pour les activités qu'elle organise mais si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire un contrat d'assurance individuelle supplémentaire pour couvrir vos dommages corporels.

Nous rappelons que :

L'ALNJ se réserve le droit de refuser ou de renvoyer un participant dont le comportement perturberait l'activité. L'ALNJ n'est pas responsable en cas de perte ou de vol dans ses locaux. L'**ALNJ ne gère pas le transport entre l'école et le lieu d'activité.**

MAJ : sept 2018